

**COMPTE-RENDU de la séance du Conseil Municipal**  
**du 07 août 2018**

L'an deux mille dix-huit, le sept août, le Conseil Municipal de la Commune de VIRELADE (Gironde), dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. Dominique FAUBET, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice: 14

Présents : 8  
Votants : 11

Date de convocation du Conseil Municipal: 31/07/2018.

**PRESENTS:** FAUBET Dominique, RAPET Pascal, BRAU Rolande, ARNAUD Henri, CURILLON Romuald, VAN DE KERCHOVE Martine, TERRIEN Sonia, TAROT Jean-Pierre.

**ABSENTS EXCUSES :** BATTOCCHIO a donné pouvoir à CURILLON Romuald, BLANC-TARIS Guy a donné pouvoir à VAN DE KERCHOVE Martine, AUGÉARD Serge a donné pouvoir à TERRIEN Sonia ; TOME Americo, PUJOLS Sandrine, ERCEAU Karl.

**SECRETARE DE SEANCE:** BRAU Rolande.

\*\*\*\*\*

**ORDRE DU JOUR :**

- Rapport annuel 2017 sur le prix et la qualité du Service Public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés 2017.
- Rapport annuel 2017 sur le prix et la qualité du Service Public d'Assainissement Non Collectif.
- Renouvellement Assurances statutaires.
- GEMAPI
- Point sur travaux école.
- Vente Mothe.
- Organisation messe du 15 août et scènes d'été du 15 septembre
- Questions diverses.

\*\*\*\*\*

**Le quorum étant atteint, M. le Maire ouvre la séance à 19 heures.  
Le compte-rendu de la précédente réunion est adopté à l'unanimité.**

\*\*\*\*\*

**RAPPORT ANNUEL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES CONVERGENCE GARONNE SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC DE PREVENTION ET DE GESTION DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES 2017.**

Monsieur le Maire rappelle aux Membres du Conseil Municipal que le rapport annuel sur le prix et la qualité de service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés pour l'année 2017, nous a été envoyé par la communauté de Communes Convergence Garonne.

Après avoir entendu son rapporteur,  
**Le Conseil Municipal,**

- **PREND ACTE** du rapport prix et qualité de service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés pour l'année 2017.

\*\*\*\*\*

**RAPPORT ANNUEL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES CONVERGENCE GARONNE SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF (SPANC) 2017.**

Monsieur le Maire fait lecture aux Membres du Conseil Municipal du rapport relatif au prix et à la qualité du service public d'assainissement non collectif pour l'année 2017 qui nous a été transmis par la Communauté de Communes Convergence Garonne.

Après avoir entendu son rapporteur,  
**Le Conseil Municipal,**

- **PREND ACTE** du rapport relatif au prix et à la qualité du service public d'assainissement non collectif pour l'année 2017.

\*\*\*\*\*

### **RENOUVELLEMENT ASSURANCES STATUTAIRES.**

La Commune possède un contrat d'assurance des Collectivités locales et de leurs établissements publics à l'égard des Agents titulaires ou stagiaires à temps non complet et des Agents contractuels affiliés à l'IRCANTEC, ainsi qu'un contrat à l'égard des Agents permanents affiliés à la CNRACL. Cette assurance est la CNP.

Une demande de contrats pour un comparatif a été faite auprès de SMACL Assurance que nous possédons déjà pour les biens mobiliers et immobiliers de la Commune.

Martine VAN DE KERCHOVE a étudié les contrats envoyés par SMACL Assurance et nous fait lecture des garanties souscrites, des taux et délai de franchise pour maladie, plus autres éléments optionnels. Après avoir fait un comparatif entre les deux assurances et connaissant déjà toutes les garanties adaptées à nos Agents et à la Commune par notre assurance actuelle,

Après avoir entendu son interlocutrice,  
**Le Conseil Municipal,**

- **DECIDE** garder les deux contrats souscrits à la CNP.

\*\*\*\*\*

### **GEMAPI.**

Suite à une réunion d'information sur le projet GEMAPI, Pascal RAPET fait la présentation sur ce système d'endiguement d'intérêt communautaire de Barsac – Cérons.

L'ouvrage a une influence sur des aléas supérieurs à l'occurrence décennale en participant au retardement de débordement avant le pic de crue.

La Collectivité devra s'appuyer sur la stratégie globale qu'elle souhaite mettre en place en matière de protection des personnes et des infrastructures publiques communales et intercommunales, au regard du risque d'inondations.

A ce titre, la collectivité pourra :

- Porter un regard global sur l'ensemble des linéaires de digue sur son périmètre pouvant amener à une hiérarchisation de l'intérêt des ouvrages,
- Corréler les engagements que nécessite la gestion de ce type d'infrastructure sur 30 ans, avec les capacités financières de la collectivité (audit financier).

La conclusion finale portée par la collectivité devra s'appuyer sur la stratégie globale qu'elle souhaite mettre en place en matière de protection des personnes au regard du risque d'inondation.

\*\*\*\*\*

### **POINT SUR LES TRAVAUX ECOLE.**

Présentation des travaux faits en diaporama : arrachage de l'arbre et tranchée dans la cour des primaires pour l'assainissement des nouveaux WC.

Les jeux de l'aire des maternelles vont être sortis pour être remplacés fin septembre.

\*\*\*\*\*

## **VENTE MOTHE.**

Monsieur le Maire fait part aux Membres du Conseil du courrier reçu du Mandataire Judiciaire à la liquidation de Mme Florence MOTHE, demandant si la Commune serait éventuellement intéressée par l'acquisition de l'ensemble immobilier situé lieudit Majereau.

La superficie de ce bien est de 1772 m<sup>2</sup>, pour une évaluation de 170.000 €.

La Commune pourrait être intéressée, mais le prix de vente est prohibitif. En effet, tous les bâtiments sont en ruines et devront être démolis. Cela entraînera un coût exorbitant car amiante, cuves en béton etc... De plus la parcelle d'une superficie de 1072 m<sup>2</sup> ne peut être constructible du fait de sa situation à moins de 50 m des box à chevaux de M. LAMAISON.

Une estimation contradictoire va être demandée à Gironde Ressources.

\*\*\*\*\*

## **QUESTION DIVERSES.**

### **- MONUMENT AUX MORTS :**

Les travaux au monument aux morts avec mise en peinture de la scène sont terminés. Une photo est présentée.

### **- CHAPELLE DU CIMETIERE :**

Les travaux de réfection extérieur et intérieur de la chapelle comprenant : nettoyage, ravalement, piquage de l'enduit avec fourniture et pose de pierres similaires à l'existant, sont terminés. Des photos sont également présentées. Cette chapelle est prévue pour le transfert des Morts pour la France de notre Commune.

### **- BORNAGE DE L'EMPRISE D'UNE PARTIE DU CR N°22 :**

Suite au devis reçu de M. BARBOT géomètre, une participation d'un montant de 500 € va être demandée à M. Patrice HAVERLAN pour la délimitation et le bornage entre sa propriété et le CR N°22 au lieudit Saraguey.

### **- SCENES D'ETE :**

Une réunion aura lieu le 04 septembre à 19 H.

La séance est levée à 20 h 40.

Le Maire,

Le Secrétaire de séance,

Les conseillers Municipaux,